

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2144

Edition du
05 décembre 2016

DANS CE NUMÉRO

Energie nucléaire: le risque de la fausse sortie (Jean-Daniel Delley)

Les partisans du nucléaire relèvent la tête

La RIE III vue des cantons et des villes (Yvette Jaggi)

Troisième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

La Suisse, otage des cigarettiers (Jean-Daniel Delley)

Les talents persuasifs du lobby du tabac

Trois nouveaux romans romands (Pierre Jeanneret)

Un regard littéraire sur la Suisse contemporaine

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP (Ruth Dreifuss)

Une lettre de Ruth Dreifuss

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

Energie nucléaire: le risque de la fausse sortie

Les partisans du nucléaire relèvent la tête

Jean-Daniel Delley - 02 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30448>

Après l'échec de l'initiative «Sortir du nucléaire», les commentaires se sont voulus rassurants. Plutôt qu'un abandon à marche forcée, une majorité populaire a fait le choix des [petits pas](#). De toute manière, l'énergie nucléaire n'a [pas d'avenir](#) et sa sortie est programmée. D'ailleurs, le parc nucléaire helvétique souffre déjà de son grand âge. Mühleberg fermera en 2019, Beznau I est à l'arrêt depuis juillet 2015, Leibstadt depuis juillet 2016.

Pourtant la mort lente et annoncée de l'industrie nucléaire ne doit pas nous réjouir. D'une part, la sortie risque fort de se réaliser dans des conditions chaotiques, exactement ce que dénonçaient les adversaires de l'initiative en cas d'acceptation du texte rejeté le 12 février. D'autre part, parce que les partisans du nucléaire, revigorés par l'échec de l'initiative, n'ont pas tardé à relever la tête.

Le chaos d'abord. Le Parlement s'est refusé à fixer une limite précise à la durée de vie des

centrales en service. Il a même renoncé à exiger de leurs propriétaires un concept d'exploitation à long terme, avec la preuve d'une marge de sécurité et le renouvellement obligatoire de l'autorisation d'exploitation tous les dix ans, comme le demandait l'Institut fédéral de la sécurité nucléaire. C'est dire qu'on nage en pleine incertitude quant à la production d'électricité issue de l'atome, aussi bien en quantité que dans le temps. Une incertitude qui pèse sur la planification du tournant énergétique et qui affaiblit les incitations à opérer ce tournant de manière volontaire: les centrales fonctionnent, donc pas besoin de se presser; les centrales péclotent, donc vite des solutions. C'est donc bien la situation actuelle qu'il faut qualifier de chaotique, plutôt que celle à laquelle aurait conduit l'initiative, reproche formulé par ses adversaires.

Le sursaut nucléaire ensuite. A peine connu le résultat de la votation, les nucléarophiles repartaient à l'assaut. Non pas pour louer ouvertement l'énergie nucléaire - seule

l'[UDC](#) et un ou deux [groupuscules](#) s'y risquent - mais en cherchant à torpiller la stratégie énergétique 2050 par voie de référendum.

Dès lors la manœuvre apparaît clairement.

Tout d'abord, dans le cadre de la stratégie 2050, éviter toute limitation de la durée de vie des centrales existantes, une première étape franchie avec succès et confirmée par le rejet de l'initiative populaire «Sortir du nucléaire».

Puis, deuxième étape, écarter la stratégie elle-même, à savoir l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, mais également le plan de mesures d'économies d'énergie et de promotion des énergies renouvelables. Une fois démantelée la politique énergétique qui aurait assuré un approvisionnement plus autonome et durable, le nucléaire pourra être présenté comme le dernier recours contre la pénurie et la dépendance vis-à-vis de l'étranger.

La RIE III vue des cantons et des villes

Troisième volet de notre série sur la réforme de l'imposition des entreprises

Yvette Jaggi - 05 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30508>

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) fait l'objet d'une loi fédérale qui en modifie quatre autres - au total pas moins de 22 articles révisés en détail (DP [2142](#), [2143](#)). Mais les effets de la réforme prévue concernent aussi les ressources fiscales des cantons et des communes.

Après avoir fait leurs calculs, les premiers s'adaptent tandis que les secondes, en particulier les villes, sont partagées. Les directeurs des finances qui craignent le plus pour l'avenir de leurs recettes appellent ouvertement à voter non à la RIE III le 12 février prochain.

Les cantons se rangent

Depuis le 17 juin dernier, date de l'approbation par les Chambres de leur version du projet présenté un an plus tôt par le Conseil fédéral, les cantons et leurs communes savent à quoi s'en tenir.

Ils devront renoncer au régime spécial accordé aux sociétés *holding* (pas d'impôt sur le bénéfice) ainsi qu'aux sociétés de domicile et aux sociétés mixtes (taxation réduite). Ils devront instaurer une *patent box* permettant d'alléger de 90% au maximum l'imposition des bénéfices provenant de brevets ou de droits analogues. Ils devront concéder toutes sortes d'allègements de la charge fiscale sur le bénéfice

imposable. Ils devront autoriser les entreprises qui transfèrent leur siège en Suisse à pratiquer des amortissements supplémentaires dans les premières années et, en sens inverse, prélever une taxe de départ auprès des sociétés quittant leur domicile suisse. Enfin, ils devront étendre l'imputation forfaitaire, qui permet d'éviter une double imposition sur le plan international, aux établissements stables d'entreprises étrangères.

En outre, les cantons reçoivent une jolie «*boîte à outils*» pour relever des déductions ou abaisser des impositions, histoire de mettre en valeur l'intelligence combinatoire des virtuoses des finances cantonales. Ils auront ainsi la possibilité - et non l'obligation comme la Confédération - d'appliquer un intérêt déductible sur le capital propre dépassant la masse nécessaire à une activité commerciale à long terme. Une mesure qui intéresse surtout les cantons de Zurich, d'Argovie et de Zoug, où les sociétés mobiles s'installent volontiers provisoirement; une mesure qui pourrait aussi bénéficier à certaines PME orientées vers le marché intérieur.

A fin juin dernier, la majorité des cantons avaient annoncé leur intention de diminuer l'imposition des bénéfices, en

articulant pour l'avenir des taux compris entre 12% et 18%. Certains avaient même déjà pris formellement leur décision avant de connaître les contours définitifs de la RIE III. Aux deux extrêmes, on trouve le canton de Vaud (DP [2115](#)), où le paquet social-fiscal a recueilli une approbation massive (87% des votants) le 20 mars dernier, et le canton de Lucerne, où une réduction de moitié sans compensation a fait du principal canton de la Suisse centrale celui qui pratique depuis 2012 le taux d'imposition des bénéfices le plus bas du pays, soit 12%, que la RIE III pourrait bien faire remonter à 12,32%.

Dès la fin de l'été, sous la pression du référendum dont on présumait l'aboutissement, les cantons se déterminent, puisant plus ou moins fort dans la fameuse boîte à outils. Le canton de [Fribourg](#) a mis en consultation un projet de mise en œuvre de la RIE III pour les années 2019-2029 et au-delà, prévoyant un taux effectif moyen d'imposition du bénéfice réduit de 19,86% à 13,72%. Tout récemment, le canton du [Valais](#) a présenté également son projet pour les années 2019 et suivantes; il maintient le principe d'un taux à deux paliers, selon le montant du bénéfice imposable. Si ce dernier est inférieur à 150'000 francs, le taux effectif moyen est maintenu à 12,66%; dans le

cas contraire, le même taux est réduit de 21,56% à 15,61%. Ce dernier pourcentage correspond au taux en vigueur dans le canton de Neuchâtel où aucune réduction n'est prévue.

Particulièrement animé, le débat se poursuit à Zurich et, depuis des années, à [Genève](#) qui enfin «*abat ses cartes*» par la voix de son Conseil d'Etat *in corpore*. La mise en œuvre cantonale de la RIE III prévoit l'introduction d'un taux d'imposition unique sur les bénéfiques, fixé sans surprise à 13,49%, pourcentage annoncé en son temps par David Hiler, alors conseiller d'Etat. La vaste palette de [mesures d'accompagnement](#) n'aura pas suffi à calmer les opposants de la [gauche radicale](#) en ville de Genève sinon dans le canton.

Au total, les cantons semblent devoir se mettre en bon ordre de marche pour la mise en œuvre de la RIE III fédérale dont ils recommandent et présument l'acceptation en votation référendaire le 12 février prochain.

Cette perspective n'est pas gratuite. Elle vaut même deux milliards, dont la distribution est dûment promise. La part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct passera de 17% à 21,2%, soit une augmentation d'environ un milliard. De plus, aux termes de la [Convention](#) renouvelée le 9 novembre 2016 entre le département fédéral des finances et la Banque nationale concernant la distribution du bénéfice de la BNS de 2016 à 2020, cette dernière garantit le

paiement d'un milliard de francs sur le bénéfice réalisé... pour autant que la réserve pour les distributions futures affiche un solde positif.

L'assentiment des cantons ne signifie pas qu'ils mettront fin dès 2019 à la néfaste concurrence fiscale intercantonale ([DP 2093](#)) ni aux escarmouches récurrentes à propos de la péréquation financière intercantonale. Cela ne signifie pas non plus qu'ils prendront en compte les répercussions de la RIE III sur les communes, d'autant qu'une disposition impérative en ce sens, approuvée par le Conseil national en avril dernier, ne figure plus dans la version finale.

Les villes se divisent

Le 19 septembre dernier, l'Union des villes suisses (UVS), forte de 130 membres, se prononçait pour la [liberté de vote](#) à propos de la RIE III. Prise de position inattendue, paradoxale même dans la mesure où «*le Comité de l'UVS porte un jugement critique sur la Réforme de l'imposition des entreprises III*». Mais voilà: les villes et communes urbaines sont diversement concernées par ladite réforme. Tout dépend évidemment du nombre et de la taille des entreprises qu'elles abritent et qui bénéficient, le cas échéant, de ce fameux statut spécial que la RIE III abolit pour cause d'incompatibilité internationale.

Instituée en août 2014 au sein de l'UVS, la [Conférence](#) des

directrices et directeurs des finances des villes (CDFV), qui réunit les représentants de 25 villes et communes urbaines, ne s'est pas prononcée sur la RIE III. Mais son président, le Zurichois Daniel Leupi et des membres de son comité se retrouvent parmi les premiers des plus de 3'000 signataires de l'[Appel](#) à la défense des classes moyennes, qui dit non à la RIE III: Yvonne Beutler (Winterthur/PS), Florence Germond (Lausanne/PS), Silvia Steidle (Bienne/PLR).

A leurs côtés, figure notamment Mark Wisskirchen (EVP), directeur des finances de Kloten, ville dont 63% des recettes fiscales proviennent des personnes morales. Certes ces entreprises, dont les activités sont évidemment liées à l'inamovible aéroport, ne risquent pas d'être délocalisées; mais la RIE III privera [Kloten](#) de 21,5 millions de francs au moins, sur les 86 millions encaissés ces dernières années au titre de l'impôt sur les bénéfiques.

Cet exemple explique la vigueur du combat dans le canton de [Zurich](#) où les communes divergent d'opinion en fonction de leur situation et où la proposition de mise en œuvre de la RIE III portée par le conseiller d'Etat Ernst Stocker (UDC) peine à convaincre. Difficile de rester crédible lorsqu'on prétend, comme il le fait, que les coûts de la RIE III sont à considérer comme autant d'investissements! Ce langage, les villes ne le comprennent pas. Si Zurich et Winterthur

mènent la contestation, les cités industrielles largement tertiarisées, telles Schlieren ou Dietikon, craignent à juste titre pour l'équilibre des finances communales dans les années à venir. Elles s'en prennent pour l'essentiel à la clé de répartition des 180 millions destinés au canton de Zurich à la charge du fameux milliard promis par la Confédération au titre de l'impôt fédéral direct.

Au total, la loi sur la RIE III, de son vrai nom «*loi fédérale sur l'amélioration des conditions*

fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse», renforce les tensions sensibles aux différents niveaux du système fédéraliste suisse et surtout entre eux. Les cantons se livrent ouvertement au jeu de la concurrence fiscale intercantonale, tandis qu'ils soupçonnent la Confédération de ne pas les respecter et que, de leur côté, les communes se sentent insuffisamment considérées par leur Etat respectif.

On trouvera tout cela bien normal quand des centaines de millions sont en jeu. Mais les principes comptent aussi. Les cantons se sentent mis sous pression par les Chambres fédérales, par les initiatives populaires mais aussi par le Conseil fédéral. Jean-Michel Cina, président de la Conférence des gouvernements cantonaux, annonce que ces derniers se réservent de [«déposer plainte contre la Confédération»](#) pour cause d'irrépressible tendance à la centralisation.

La Suisse, otage des cigarettiers

Les talents persuasifs du lobby du tabac

Jean-Daniel Delley - 30 novembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30438>

Le Conseil des Etats refuse de restreindre la publicité en faveur du tabac: la liberté économique doit primer sur la prévention en matière de santé. Encore un exemple qui montre combien la politique fiscale restreint la liberté d'action des autorités.

En juin dernier, le [Conseil des Etats](#) a renvoyé au Conseil fédéral un projet de loi sur les produits du tabac. Il veut un texte moins restrictif qui ne bride pas la liberté économique par de nouvelles interdictions de la publicité. Le projet prévoit d'étendre l'interdiction à l'affichage, aux cinémas et à la presse écrite et en ligne. Mais il reste encore très en deçà de la plupart des pays

européens et ne se conforme toujours pas à la [convention](#) de l'OMS pour la lutte antitabac. Certes la Suisse a signé cette convention, mais elle ne l'a jamais ratifiée, tout comme Andorre, le Liechtenstein et Monaco.

Pour comprendre cette retenue, il faut rappeler que nous abritons les sièges mondiaux des principaux cigarettiers de la planète, Philip Morris, Japan Tobacco, British American Tobacco. Et qu'en valeur, la Suisse exporte pratiquement autant de cigarettes que de fromage. Des cigarettes exportées - plus de 80% de la production - qui n'ont pas à respecter les exigences légales de teneur en

nicotine, monoxyde de carbone et goudron, valables pour le marché intérieur. En 2012, le [Parlement](#) a enjoint le Conseil fédéral de ne pas s'aligner sur les normes européennes qui interdisent l'exportation de tels produits vers des Etats tiers, lisez le tiers monde pour l'essentiel.

Voilà pourquoi ces multinationales apprécient le climat helvétique, réglementairement accommodant et fiscalement compréhensif. Elles ne ménagent d'ailleurs pas leurs efforts pour maintenir ce climat, sans pour autant se manifester trop directement.

Elles peuvent compter sur de

solides relais tels l'Union suisse des arts et métiers, GastroSuisse et WerbungSchweiz ([NZZ am Sonntag](#)), au front dans toutes les campagnes de lutte contre le tabagisme. Avec l'aide d'informations en provenance directe de l'argumentaire des cigarettiers, comme le montre [l'analyse détaillée](#) du docteur Rainer Kaelin, pneumologue et spécialiste de médecine interne, qui suit attentivement les manœuvres des

multinationales depuis de nombreuses années.

On retrouve ces mêmes arguments dans la bouche de parlementaires fédéraux et cantonaux et sous la plume de partis et de gouvernements cantonaux à l'occasion de procédures de consultation. Par ailleurs, les cigarettiers n'hésitent pas à financer des études soi-disant scientifiques pour minimiser l'impact du tabac sur la santé. On se

souvent de [l'affaire Rylander](#), un professeur de l'Université de Genève stipendié par Philip Morris pour prouver l'innocuité de la fumée passive en trafiquant des données.

Le 8 décembre prochain, le Conseil national se saisira du dossier. Sa commission ne lui propose pas de renvoyer le texte au gouvernement. Verra-t-on se dessiner une majorité pour s'émanciper de l'emprise de l'industrie du tabac?

Trois nouveaux romans romands

Un regard littéraire sur la Suisse contemporaine

Pierre Jeanneret - 03 décembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30456>

Dans [DP 2139](#), nous avons la satisfaction d'évoquer l'apparition de nouveaux auteurs romands ou la confirmation de leur talent. Parcourant les nombreuses publications de cette année 2016, nous vous en proposons pour la seconde fois un choix certes subjectif.

Nicolas Kissling: [Le Grand Projet](#) (L'Aire)

Né en 1968, Nicolas Kissling n'est plus un jeune homme. Il signe cependant son premier roman. Et celui-ci se révèle particulièrement fort.

Antoine, graphiste genevois, est un personnage qui n'aime pas vraiment son métier, mal dans sa peau, cultivant des relations difficiles avec les

femmes. Sa mère vient de mourir. Elle avait épousé un ouvrier italien, Ivo Castelli, décédé d'un accident de voiture en 1971. Elle s'est remariée avec Marc, qui a élevé Antoine comme un père. Envers son géniteur naturel, qu'il n'a pratiquement pas connu, ce dernier éprouve une sorte de rejet, voire de haine, lié à un passé trouble.

Deux types de chapitres vont dès lors se succéder en alternance. C'est d'abord l'histoire d'Ivo, arrivé en Suisse comme saisonnier en 1947. Il va travailler à la construction du barrage de Rossens, qui a créé le lac artificiel de la Gruyère. L'accueil à la frontière, froid, bureaucratique et souvent humiliant de ces ouvriers italiens, leur vie

commune dans les baraquements du chantier, leurs joies et leurs peines sont fort bien rendus. Mais voilà qu'Ivo, à l'occasion du démantèlement d'une maison destinée à disparaître sous les eaux, fait la découverte d'un trésor. Ce qui lui permet de lancer, sous un faux nom, son «*grand projet*» qui va donner son titre au livre. Celui-ci relève à la fois de l'illégalité, voire de l'escroquerie, mais aussi de la générosité envers ses «*frères*» italiens et leurs familles. Au fond, le personnage s'est mué en une sorte de Robin des Bois.

Mais peu à peu se révèlent à Antoine des faits étranges concernant la mort brutale de son père. Dès lors, le livre prend quelque peu l'aspect

d'un roman policier, un genre qui semble décidément convenir aux nouveaux auteurs romands. Nous ne raconterons bien sûr pas ici les péripéties qui mènent à une fin totalement inattendue, une chute relevant de la tragédie grecque.

On regrettera juste que ce livre souvent palpitant contienne des fautes d'orthographe aussi nombreuses... On souhaiterait donc que tant l'auteur que l'éditeur effectuent l'indispensable travail de relecture avec plus de rigueur.

Frédéric Lamoth: [Lève-toi et marche](#) (Bernard Campiche)

Né en 1975, médecin, Frédéric Lamoth a déjà quatre romans à son actif. Ce qui caractérise ses livres, c'est une atmosphère d'étrangeté, parfois même onirique. Le lecteur peut s'y sentir au début un peu perdu, même si les choses s'éclairent en cours de récit.

Samuel Jourdain – dont le titre aux consonances bibliques n'est pas le fruit du hasard – est une jeune recrue des troupes blindées de l'armée suisse. A sa septième semaine, il décide de désertir, sans que les motifs de cet acte n'apparaissent jamais clairement.

Là aussi, on va trouver des chapitres en alternance. Les uns racontent sa cavale à travers des paysages vaudois, pérégrination dans une ascèse forcée marquée aussi par des rencontres. D'autres chapitres mettent en scène ses officiers,

inquiets de cette fuite ou s'interrogeant sur leur métier de militaires professionnels, ou encore les camarades recrues du fuyard. L'atmosphère militaire, que beaucoup de nos lecteurs ont sans doute connue, est bien décrite, avec ses lourdeurs, ses règlements tatillons, ses rites, cependant sans que l'auteur n'en fasse une caricature. Enfin des *flash-back* restituent l'enfance de Samuel, aux côtés de son petit frère Joël gravement malade.

Peu à peu va se révéler un drame familial. Est-ce le souvenir de celui-ci qui a poussé Samuel à «partir», le seul mot qu'il trouvera pour expliquer son geste? Le roman vaut aussi pour sa langue châtiée, par moments à la limite de la préciosité. Et comme les œuvres précédentes de Frédéric Lamoth, il baigne dans une atmosphère à la fois religieuse, dont témoigne son titre, et musicale, tandis que rôde toujours la présence de la mort.

Jacques Pilet: [Polonaises](#) (L'Aire)

Jacques Pilet, lui non plus, ne peut être qualifié de «jeune auteur». Fondateur du *Nouveau Quotidien* et de *L'Hebdo*, avec à son actif des milliers d'articles, il a aussi consacré un livre, *Le Crime de Payerne*, au sordide assassinat en 1942 d'Arthur Bloch. Un sujet qu'allait reprendre Jacques Chessex trente ans plus tard, en le pimantant d'un zeste de sexualité trouble, et qui atteindrait le grand public.

Mais voici qu'à 73 ans, Pilet publie son premier roman! «*Et pour un coup d'essai ce fut un coup de maître*», est-on tenté de dire. Ce livre est très réussi, à la fois léger et grave.

Le narrateur, un ex-banquier de Zurich, rencontre plusieurs femmes polonaises: Karola, atteinte d'une maladie sans doute mortelle; son amie et amante l'intellectuelle Anya; Ewa, manager de presse; Dana, dominatrice sadomaso, grande adepte du latex, qu'elle pratique en Suisse. Ce sont toutes des femmes de tête, incarnant la nouvelle génération des Polonaises urbaines, qui n'en a rien à faire des injonctions des curés à fabriquer des bébés. Voilà les personnages principaux, mais il y en a beaucoup d'autres.

Lors de ses pérégrinations à travers la Pologne (Varsovie, Gdansk, Wroclaw, les lacs Mazurie...), le dénommé Müller redécouvre l'histoire complexe et tragique de la Pologne, ce pays qui a connu tant de changements de frontières. Notons que ces rappels historiques ne sont nullement «parachutés» artificiellement dans le récit: ils s'inscrivent dans l'histoire personnelle des protagonistes ou dans celle de leurs familles.

La Pologne est d'abord en Pologne, mais aussi ailleurs. On la retrouve dans le cimetière militaire du Monte Cassino, où beaucoup de soldats polonais ont donné leur vie. Mais aussi en Suisse, où tant de filles de l'Est travaillent au noir, souvent dans la prostitution.

Enfin en Ukraine, où réside une minorité polonaise et dont l'auteur esquisse la situation à la veille de la guerre civile qui sévit dans le Donetsk. Le livre n'est cependant pas une suite de tableaux. Il présente une véritable unité, due à un fil conducteur, une histoire vaguement policière, et au regard du narrateur, à la fois

intéressé par l'histoire du pays, désabusé, ironique et tendre.

Jacques Pilet nous livre une image aigre-douce de la Suisse, ce qui n'absout pas la Pologne de ses propres vices: la xénophobie, le racisme, un catholicisme ultra conservateur. On appréciera

dans ce roman son humour, lorsque l'auteur égratigne la suffisance de nos voisins français ou les snobards de tous pays. Le livre est aussi chargé d'une émotion pudique, avec l'amour du narrateur pour Karola, dont l'état de santé se dégrade. Mais Pilet nous réserve une «chute» inattendue qui clôt ce beau roman.

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP

Une lettre de Ruth Dreifuss

Ruth Dreifuss - 29 novembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30433>

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la fin de cette année, cela va faire 10 ans que *Domaine Public* a pris le virage de la diffusion gratuite de ses articles et publications – sur domainepublic.ch, par une newsletter chaque lundi, sur les réseaux sociaux et dans trois éditions: PDF (magazine), Kindle et eBook. Avec succès, grâce à vous, ce qui nous encourage à poursuivre notre activité d'analyse, d'information et de commentaire de l'actualité suisse.

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963, DP est plus nécessaire que jamais face à la concentration des journaux, aux attaques contre le service public de

l'audiovisuel et à la montée du populisme. Car blogs et réseaux sociaux ne se substituent pas au besoin de médias qui se consacrent de manière approfondie à l'analyse dépassionnée et à la réflexion argumentée.

L'intérêt suscité par nos articles nous engage à vouloir faire plus encore, en ouvrant notre publication à de nouvelles plumes stimulantes. Les auteurs sont tous bénévoles, mais la production de DP implique des frais pour le fonctionnement et le développement continu du site. Lorsqu'il était payant, l'abonnement se montait à 100 francs par année. Si DP vous plaît, vous stimule et vous paraît un élément utile du débat politique romand, vous

pouvez contribuer à sa pérennité par un don pour tout ou partie de cette somme par virement bancaire (IBAN CH10 0900 0000 1001 5527 9), versement sur notre compte postal 10-15527-9 (Domaine Public, Lausanne) ou [paiement électronique](#) sur le site: votre soutien nous est précieux.

D'ores et déjà, toute l'équipe de *Domaine Public* se joint à moi pour vous remercier de votre intérêt, de votre fidélité et de votre générosité.

Ruth Dreifuss
Présidente du conseil
d'administration

Une version de cette lettre est également envoyée aux adresses postales et électroniques dont nous disposons.

Expresso

A9: une autoroute semée d'irrégularités

Le 25 novembre dernier, les autorités - la conseillère fédérale Leuthard en tête - ont inauguré un nouveau tronçon de l'autoroute A9 dans le Haut Valais. Ce projet a donné lieu à nombre de magouilles et souffert de l'incompétence et du laxisme des autorités responsables, couverts par le silence de la presse locale. Une saga [largement documentée](#).

Le conseiller national Ruppen a souligné l'importance d'achever maintenant cette autoroute pour «*la cohésion nationale*». Il aurait pu ajouter «*et pour la mise en œuvre de la politique des petits copains*». | *Jean-Daniel Delley - 03.12.2016*

Trump: le précédent tessinois

L'élection de Donald Trump ne devrait pas être une surprise pour la Suisse. Dans les années 90, Giuliano Bignasca déboule dans l'arène politique tessinoise. Son look n'inspire pas confiance, son langage grossier heurte. On doute de son intelligence et de son honnêteté. Mais son discours fait échos aux préoccupations de beaucoup de Tessinois inquiets pour leur emploi et leur salaire. Ces électeurs vont lui faire confiance. La Lega est devenu un acteur incontournable de la vie politique du Tessin. | *Michel Rey - 05.12.2016*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Energie nucléaire: le risque de la fausse sortie

<http://www.tdg.ch/editorial/s-eloigner-nucleaire-petits/story/19017091>

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Politik/Atomausstieg-kommt--irgendwann-oder-jederzeit>

<http://www.udc.ch/fr/assets/File/positions/themen/Energie-f.pdf>

<http://aves.ch/>

La RIE III vue des cantons et des villes

<http://www.domainepublic.ch/articles/30312>

<http://www.domainepublic.ch/articles/30367>

<http://www.domainepublic.ch/articles/29035>

http://appl.fr.ch/friactu_inter/handler.ashx?fid=13179
<https://www.vs.ch/documents/515865/2411990/RIE+III+-+Rapport+explicatif.pdf/aecbd115-b571-4148--0e0-220423ded9a6>
<https://www.letemps.ch/suisse/2016/11/16/fiscalite-entreprises-geneve-abat-cartes>
[http://www.ge.ch/conseil_etat/2013-2018/ppresse/doc/20161116-annexe1.pdf%20%20%20\(pp.17-25\)](http://www.ge.ch/conseil_etat/2013-2018/ppresse/doc/20161116-annexe1.pdf%20%20%20(pp.17-25))
http://www.lecourrier.ch/144606/rie_iii_les_partis_preparent_ils_l_armistice_pour_2019
http://www.snb.ch/fr/mmr/reference/agreement_profit_2016_notes/source/agreement_profit_2016_notes.fr.pdf
<http://www.domainepublic.ch/articles/28062>
http://uniondesvilles.ch/cmsfiles/160919_cp_position_rie_iii.pdf
http://ksfd.ch/fr/Info/La_CDFV
http://appel-classe-moyenne.ch/?utm_source=Lettre+d%27information+PS+Suisse&utm_campaign=c4dd6df8ee-EMAIL_CAMPAIGN_2016_11_25&utm_medium=email&utm_term=0_92239f9f89-c4dd6df8ee-113372285
<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/region/je-mehr-firmen-desto-hoehere-die-steuerfaelle/story/23556594>
<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/steuerreform-bringt-staedte-in-not/story/31454721>
<http://www.nzz.ch/kantone-unter-druck-wir-pruefen-eine-klage-gegen-den-bund-ld.130702>

La Suisse, otage des cigarettiers

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin--ie-verhandlungen?SubjectId=37483>
<http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/42812/1/9242591017.pdf?ua=1>
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20103195>
<http://www.nzz.ch/nzzas/nzz-am-sonntag/tabakbranche-die-diskretesten-lobbyisten-berns-ld.130872>
<http://www.bullmed.ch/n-actuel/details/la-suisse-plateforme-des-cigarettiers.html>
http://schlafapnoe-selbsthilfe.ch/cms/fileadmin/user_upload/PDF/254_Tabakindustrie_Unterwanderung_Rylander.pdf

Trois nouveaux romans romands

<http://www.domainepublic.ch/articles/30164>
<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1936>
http://campiche.ch/pages/oeuvres/Leve-toi_et_marche.html
<http://www.editions-aire.ch/details.php?id=1932>

Ce sont ses lectrices et lecteurs qui financent DP

<http://www.domainepublic.ch/10393-2>

Espresso

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Umwelt/Autobahn-im-Oberwallis-Sizilianische-Verhaeltnisse>